



2020



LE SCOT EN MARCHÉ

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).

La crise sanitaire que nous traversons a fortement marqué l'année 2020.

Elle a révélé, s'il en était besoin, l'urgence d'anticiper et l'acuité des liens entre santé et environnement.

Elle aura aussi, sans nul doute, des répercussions à long terme sur notre manière d'aborder l'avenir et d'aménager et de penser nos territoires, afin qu'ils soient plus adaptés aux enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui et demain.

En 2020, la crise sanitaire a impacté directement nos habitudes de travail, nos liens sociaux, notre rapport à l'habitat, à l'espace public, à la mobilité. Elle a aussi entraîné un report des élections municipales et métropolitaines, initialement prévues en mars.

C'est dans ce contexte que les nouveaux élu.e.s du Sepal ont pris leurs fonctions à l'automne, avec en ligne de mire la relance de nouveaux travaux prospectifs et la révision du Scot.

Parallèlement, la mise en œuvre du Scot approuvé en 2010 s'est poursuivie et le Sepal continue d'accompagner les collectivités dans leurs projets.

Gageons que 2021 nous permettra de nous réunir à nouveau dans les meilleures conditions et de poser les jalons d'un nouveau projet de territoire.

En ce sens, le travail partenarial au sein de l'Interscot engagé depuis plusieurs années est à renforcer car nous avons besoin d'une vision partagée au sein de l'aire métropolitaine, pour un projet territorial résilient et plaçant les questions sociales et de transition au cœur de nos préoccupations.

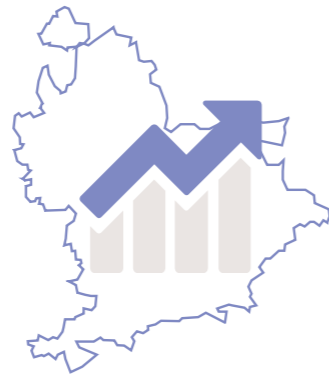
Madame Béatrice VESSILLER,
1^{re} vice-présidente déléguée



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Observer et anticiper la mise en révision du SCOT

Le Sepal a poursuivi en 2020 ses missions d'observation et de suivi des grandes tendances à l'œuvre à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, tout en gardant à l'esprit la perspective d'une révision du Scot.



UNE APPROCHE RÉTRO-PROSPECTIVE DU SCOT

Fin 2019, le Sepal a entamé la production d'un bilan « rétro-prospectif » de son Scot, qui s'est poursuivie en 2020.

Cet exercice, réalisé 10 ans après l'approbation du Scot, a été l'occasion d'analyser les grandes dynamiques du territoire, de questionner la pertinence des choix d'aménagement dans le contexte actuel de transitions et d'identifier les enjeux et les interpellations prospectives à mettre au débat, en vue d'une future révision du Scot.

Ce bilan, réalisé avec l'appui de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise sera partagé avec les élus du Sepal en 2021, avant de faire l'objet d'une diffusion plus large.



Quelques chiffres clés issus du bilan

	Les grands objectifs du Scot à horizon 2030...	...et les dynamiques constatées
Attractivité	<ul style="list-style-type: none"> + 7 500 habitants/an + 7 500 logements/an minimum 	<ul style="list-style-type: none"> + 13 500 habitants/an entre 2010 et 2018 + 10 200 logements/an entre 2010 et 2018
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Produire 2 500 à 3 000 logements sociaux/an Atteindre 28 à 30 % de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> 4 800 logements sociaux/an produits depuis 2010 24,9 % du parc de logements en 2019, contre 22,8 % en 2010
Préservation	<ul style="list-style-type: none"> 70 % minimum des nouveaux logements dans les espaces urbanisés 4 000 ha maximum d'extension de l'enveloppe urbanisable 	<ul style="list-style-type: none"> 96 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine 895 ha d'espaces agricoles et naturels artificialisés entre 2010 et 2015

PARTICIPATION AUX OBSERVATOIRES PARTENARIAUX

Le Sepal a poursuivi en 2020 son investissement au sein des observatoires partenariaux de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. Peu de temps forts ont été organisés cette année du fait de la crise sanitaire, mais les comités techniques se sont poursuivis et plusieurs publications ont été diffusées, parmi lesquelles :



- Une publication sur **L'évolution des modes de vie, impacts sur les besoins résidentiels et enjeux du logement des familles** parue en janvier 2020 à la suite de l'atelier-débat organisé sur le même thème en 2019 dans le cadre de l'observatoire partenarial de l'habitat ;
- Une publication sur **Les niveaux de loyers dans le parc privé de l'agglomération lyonnaise** en décembre 2020 dans le cadre de l'observatoire local des loyers (OLL) ;
- Deux publications de l'observatoire des espaces naturels et agricoles sur **Les dynamiques et propriétés foncières dans le département du Rhône** (octobre 2020), ainsi qu'une **Rétrospective de 10 ans de travaux de l'observatoire des espaces naturels et agricoles** parue début 2021.

LA DÉMARCHE POPSU

Le Sepal a poursuivi en 2020 son implication dans la démarche POPSU. Il a notamment participé activement à la préparation du séminaire technique (webinaire) organisé par la Métropole de Lyon le 10 décembre 2020 et intitulé « Maitriser l'étalement urbain dans l'aire métropolitaine lyonnaise : vers de nouveaux équilibres entre urbanisation, agriculture et nature ». Le Sepal a notamment présenté à cette occasion « l'approche universitaire sur le vécu de la densification par les habitants de la périphérie lyonnaise » réalisée par un groupe d'étudiants.

2021 Perspectives

- Le Sepal s'est fixé pour 2021 les priorités suivantes :
- Approfondir, partager et mettre en débat le bilan « rétro prospectif » du Scot ;
 - Engager les travaux préparatoires à la mise en révision du Scot (axes de la révision, analyses spécifiques, conduite de projet).

PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Poursuivre la mise en œuvre du Scot

En 2020, le Sepal a poursuivi ses missions d'appui et de communication auprès des partenaires et collectivités membres. Il s'est positionné sur différents plans et projets, tout en engageant de nouvelles missions pour faciliter la mise en œuvre du Scot.

ÉTUDE RD 306-EST : UNE « MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DU SCOT » ENFIN ENGAGÉE

Initiée par le Sepal en 2020, cette étude vise à définir une « stratégie-guide » de développement et d'aménagement de l'axe RD 306 Est, de Saint-Priest à Saint Laurent-de-Mure ; elle traite à la fois des aspects économiques (commerce, activités productives), urbains, environnementaux et paysagers.

L'objectif de cette réflexion est de construire une vision partagée par l'ensemble des collectivités concernées (Sepal, Métropole de Lyon, CCEL, communes) sur le devenir de cette ancienne « route du meuble », afin d'éviter les logiques de développement au « coup par coup ».

Fin 2020/début 2021 se sont tenues les premières instances Cotech/Copil de rendu de la 1^{re} phase de l'étude (diagnostic/enjeux), confiée à l'agence d'urbanisme. La seconde phase à visée plus opérationnelle (stratégie/plan d'actions) sera confiée en 2021 à un groupement de bureaux d'études.

AUTRES DÉMARCHES AUXQUELLES LE SEPAL A ÉTÉ ASSOCIÉ, AVEC RÉUNIONS EN 2020

- Participation aux instances techniques de suivi et de mise en œuvre du SRADDET ; le Sepal a participé aux ateliers « Commerce » et « Énergie » ;

COMMUNIQUER ET VALORISER LES CONNAISSANCES

- En cette année d'élections, le Sepal a publié **L'essentiel du Scot** ; une brochure destinée à comprendre en un clin d'œil le fonctionnement et les missions du Sepal, le projet de Scot et les grands enjeux de développement et d'aménagement à différentes échelles.
- Le Sepal a également poursuivi la diffusion de sa **Collection 3D** (Data, Décryptage, Débat) avec la publication de six Data, consacrées aux PENAP, aux familles dans l'agglomération lyonnaise, au lien urbanisme-transport, aux chiffres de la population, au développement commercial et à la nouvelle zone d'emploi de Lyon.
- Comme chaque année, un Décryptage a été consacré aux enseignements du dernier recensement de l'INSEE (analyse de l'évolution démographique de l'agglomération lyonnaise sur plusieurs périodes, en consacrant une partie de l'analyse à l'emploi).
- Suite à deux séminaires organisés en 2018 et 2019 sur les futurs possibles pour l'agglomération lyonnaise, un Débat intitulé **Demain, l'agglomération lyonnaise, quels modèles de développement ?** a également été publié en juillet 2020.

- Participation à trois Forums numériques sur les coopérations territoriales organisés par la Métropole de Lyon et l'Agence d'Urbanisme dans le cadre du Patly (projet alimentaire territorial) ; Forums sur la structuration des filières locales, l'approvisionnement local et durable de la restauration collective et les circuits alimentaires de proximité.



SUIVRE ET ACCOMPAGNER LES PLANS ET PROJETS LOCAUX

Le Sepal est associé à l'élaboration ou à la révision des plans et programmes (PLU(i), PLH...) devant être directement compatibles avec le Scot.

- En 2020, il a accompagné plusieurs communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Il a également analysé et donné un avis sur le PLU arrêté de Marennes, ainsi que sur la modification n°2 du PLU-H de la Métropole de Lyon.
- Le Sepal a également participé au lancement des travaux liés à l'élaboration du PCAET de la CCEL, ainsi qu'à la révision du SAGE de l'Est lyonnais.
- Il a enfin été associé à l'élaboration du Schéma régional des carrières, qui sera soumis à l'avis du Sepal en 2021. Par ailleurs, le Sepal est consulté sur certains projets nécessitant une compatibilité directe avec le Scot. Ainsi en 2020 il a pu donner un avis sur deux permis de construire concernant un projet d'entrepôt « La Vie Claire » à Grigny et un projet d'immeuble de bureaux à La Mulatière. Le Sepal a également donné un avis favorable sur la DUP relative aux travaux d'aménagements complémentaires de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron en novembre 2020.

PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA PORTUAIRE LYONNAIS

Le Sepal est également associé à la mise en œuvre du schéma portuaire lyonnais et participe à ce titre aux différentes instances techniques et politiques. Il siège également aux instances de suivi de la charte partenariale du Site industrialoportuaire de Givors-Loire-sur-Rhône, chargées de statuer sur les demandes d'implantation des entreprises. Compte tenu du contexte sanitaire, une seule réunion du SIP Givors-Loire s'est tenue à l'automne 2020.

RÉFLÉCHIR AUX GRANDES INFRASTRUCTURES ET AUX TRANSPORTS DE DEMAIN

En 2020, le Sepal a continué de s'investir dans les réflexions autour des mobilités du quotidien et des grandes infrastructures d'accessibilité par le biais de sa participation à diverses instances partenariales :

- Amélioration de la mobilité dans le corridor Lyon-Saint-Étienne (Préfet de Région),
- Suppression de passages à niveau sur Saint-Pierre-de-Chandieu (SNCF Réseaux),
- Plan d'action intermodalité (Syndicat métropolitain des transports - SMT AML),
- GT Mobilités Plaine Saint-Exupéry...



SE POSITIONNER SUR LES GRANDS PROJETS COMMERCIAUX

Bien que la crise sanitaire ait fortement impacté la dynamique de projets commerciaux, plusieurs dossiers ont été présentés en 2020. Ainsi, le Sepal a pu se positionner sur les projets suivants :

- Extension du magasin Leroy Merlin à Tassin-la-Demi-Lune (avis favorable de la CDAC)
- Extension de la galerie marchande du centre commercial « Écully Grand Ouest » (avis favorable de la CDAC)
- Extension de l'ensemble commercial « Givors 2 Vallées » (avis favorable de la CDAC)
- Extension du magasin Cash piscines à Saint-Bonnet-de-Mure (avis favorable de la CDAC)
- Création d'un E. Leclerc Drive avec supérette à Saint-Priest (avis défavorable de la CDAC à 2 reprises en 2020)
- Extension d'un Carrefour Market et création d'un Drive à Jonage (autorisation préfectorale tacite)
- Création d'un supermarché Lidl à Vaulx-en-Velin (avis favorable de la CDAC)
- Par ailleurs, le Préfet a donné son accord tacite à l'extension du cinéma en centre-ville de Saint-Priest.



2021 Perspectives

Le Sepal poursuivra en 2021 son rôle d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre du Scot :

- Engagement de la seconde phase de l'étude RD 306-Est ;
- Accompagnement des collectivités dans l'évolution de leurs plans, programmes et documents d'urbanisme (modification N°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon, révision du PLU de Saint-Symphorien d'Ozon, élaboration du PLH de la CCEL...)
- Suivi de la révision du SAGE de l'Est lyonnais et du PCAET de la CCEL ;
- Poursuite de l'investissement du Sepal auprès de ses partenaires pour suivre et contribuer aux réflexions concernant le territoire de l'agglomération lyonnaise.



RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Le Sepal dans l'inter-Scot

Le Sepal a poursuivi en 2020 sa forte mobilisation dans la coordination et le suivi de la démarche inter-Scot. Plusieurs grands chantiers ont été initiés ou reconduits cette année en lien avec les 12 autres Scot de l'aire métropolitaine (Amelyse) et le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne.

LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNÉE 2020

Les principales missions de l'année ont porté sur l'accueil des nouveaux élus, le « Zéro Artificialisation Nette », le « Réseau Express Métropolitain », l'urbanisme commercial et les « inter-territorialités » en matière d'eau et d'énergies renouvelables.

- Cette année a été marquée par de nombreux débats à l'échelle nationale sur le « Zéro artificialisation Nette », objectif que le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite atteindre à horizon 2040. Dans ce cadre, l'inter-Scot et ses partenaires (notamment l'État) souhaitent appréhender les impacts d'un tel objectif sur les territoires de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne (Amelyse). Les agences d'urbanisme ont ainsi organisé une réflexion multi-partenaire autour de plusieurs approches : un décryptage des notions sous-tendues par le « ZAN » ; la mise en perspective de cet objectif avec les dynamiques locales, l'identification des leviers permettant d'atteindre cet objectif ou encore l'appréhension des impacts sociaux, environnementaux et économiques de cet objectif.



- Pour faire suite aux travaux de 2019 tirant le bilan des politiques urbaines autour des gares, les élus de l'inter-Scot ont souhaité disposer d'éléments permettant de construire une vision partagée d'un futur « RER à la lyonnaise », en vue d'un dialogue constructif avec les acteurs de la mobilité. Ces travaux ont consisté en la réalisation par les Agences d'urbanisme d'un « benchmark » des réseaux express européens, d'un état des lieux des services ferroviaires et des déplacements pendulaires métropolitains (demande), et la construction collective de pistes et contours d'un futur « Réseau Express Métropolitain ».
- Concernant l'urbanisme commercial, les travaux ont porté sur :
 - la valorisation auprès de la sphère technique de « l'analyse de 10 ans de dynamiques commerciales sur l'aire métropolitaine » (étude réalisée en 2019), complétée d'une approche des impacts de la crise « Covid » sur cette dynamique. Un webinaire a ainsi réuni plus de 70 personnes le 23 novembre 2020 sur ces sujets ;
 - la production d'un bulletin de veille Commerce (n°9) synthétisant ces apports, et incluant plus classiquement la liste des projets commerciaux ayant été soumis à l'avis des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC).



- Dans la continuité des travaux engagés depuis 2017 par l'inter-Scot sur les « ressources », l'année 2020 a été l'occasion d'approfondir « à dire d'experts » les enjeux d'inter-territorialités en matière d'approvisionnement en eau potable, d'une part, et de production d'énergies renouvelables, d'autre part. Des entretiens ont été menés auprès de plusieurs acteurs de l'eau et un webinaire a réuni une quarantaine d'acteurs de l'énergie le 8 décembre 2020 sur la question des coopérations entre territoires, notamment en termes de production d'énergies renouvelables.



La communauté technique a enfin produit, durant cette année électorale, un document pédagogique grand public sur **L'Essentiel de l'inter-Scot**. Ce document, qui retrace 15 années de construction de la démarche et de dialogue territorial, en rappelle ses objectifs et donne quelques perspectives pour le prochain mandat.

FÉDÉRER LES SCOT À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

Fédération nationale des Scot : un engagement constant

Le Sepal a siégé au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCOT (FNS) jusqu'à l'assemblée générale du 5 novembre 2020, renouvelant l'ensemble de ses instances.

Durant tout le mandat 2014-2020, il s'est également impliqué bénévolement en tant que référent régional de la FNS, avant de transmettre ce rôle aux représentants des Scot Cœur de Faucigny et Arlysère en novembre 2020.

2021 Perspectives

- Installation des Présidents de l'inter-scot et présentation de la démarche
- Présentation et approfondissement des travaux sur le zéro artificialisation nette (ZAN), la production d'énergies renouvelables, la sécurisation de la ressource en eau
- Organisation de temps forts avec les élus sur plusieurs sujets à enjeux (Réseau express métropolitain, urbanisme commercial, urbanisation autour des gares, ...)
- Définition d'une nouvelle feuille de route inter-Scot pour le mandat 2020-2026.

2021 Perspectives

Le Sepal poursuivra son implication au sein du Comité technique et dans l'animation du club Air Énergie-Climat de la FNS.



LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2020

BILAN BUDGÉTAIRE

792 202 € 1,5%
soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2019

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL EN 2020

Laurine COLIN,
Directrice

Jérémy TOURTIER,
Chargé de mission

Nelly LIOGIER
Chargée de mission
(Recrutement en mars)

Laetitia CAPLIER,
Assistante

IMPLICATION DES ÉLUS



2 Bureaux Syndicaux



2 Conseils Syndicaux

LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du Sepal et de 15 membres élus.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.



LE BUREAU EN 2020



Bruno BERNARD
Président
Président de la Métropole de Lyon



Claire BROSSAUD
2^e Vice-présidente
Conseillère de la Métropole de Lyon



Benjamin BADOUARD
4^e Vice-président
Conseiller de la Métropole de Lyon



Stéphane GOMEZ
6^e Vice-président
Conseiller de la Métropole de Lyon



Michel BOULUD
Membre du Bureau
Vice-président de la CCPO



Jérémy CAMUS
Membre du Bureau
Vice-président de la Métropole de Lyon



Sylvie CARRE
Membre du Bureau
Conseillère de la CCPO



Raphaël DEBÔ
Membre du Bureau
Conseiller de la Métropole de Lyon



Béatrice VESSILLER
1^{er} Vice-présidente
Vice-présidente de la Métropole de Lyon



Paul VIDAL
3^e Vice-président
Président de la CCEL



Nicolas VARIGNY
5^e Vice-président
Vice-président de la CCPO



Philippe GUELPA-BONARO
Membre du Bureau
Vice-président de la Métropole de Lyon



Raphaël IBANEZ
Membre du Bureau
Vice-président de la CCEL



Jean-Pierre JOURDAIN
Membre du Bureau
Vice-président de la CCEL



Gaël PETIT
Membre du Bureau
Conseiller de la Métropole de Lyon



Daniel VALÉRO
Membre du Bureau
Vice-président de la CCEL

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

MÉTROPOLE DE LYON

Patrice BERTRAND
Conseiller de la CCPO

Delphine BORBON
Conseillère de la Métropole de Lyon

Vinciane BRUNEL VIEIRA
Conseillère de la Métropole de Lyon

Gisèle COIN
Conseillère de la Métropole de Lyon

Myriam FONTAINE
Conseillère de la Métropole de Lyon

Michaël MAIRE
Conseiller de la Métropole de Lyon

Émilie PROST
Conseillère de la Métropole de Lyon

Luc SEGUIN
Conseiller de la Métropole de Lyon

François THÉVENIEAU
Conseiller de la Métropole de Lyon

Alexandre VINCENDET
Conseiller de la Métropole de Lyon

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE 2030



sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02
www.scot-agglolyon.fr